Redéfinition des versements sur les prêts investissement avec paiements d'intérêts seulement – le 31 décembre 2018

Le 30 novembre 2018

Afin de refléter les hausses du taux préférentiel et du taux alternatif de B2B Banque en 2018, nous recalculons systématiquement le montant des versements en ce qui concerne les prêts investissement avec paiements d'intérêts seulement. La redéfinition du paiement minimum d'intérêts seulement aura lieu le 31 décembre 2018 et prendra effet le 1er janvier 2019. Les clients dont les versements actuels sont supérieurs aux paiements minimums requis prévus ne verront aucun ajustement.

B2B Banque communiquera avec les conseillers pour les aviser de la prochaine redéfinition annuelle des versements. Vos conseillers peuvent demander en tout temps qu'un versement soit recalculé pour leurs clients. Ils n'ont qu'à transmettre une demande signée du client par télécopieur à B2B Banque au 1.866.941.7711. Les montants ajustés des versements de 2019 figureront sur les copies du client et du conseiller des relevés de fin d'année de décembre 2018. Après le 1er janvier 2019, vos conseillers pourront également obtenir une liste des versements ajustés de leurs clients auprès de notre Service à la clientèle.

Pour obtenir de plus amples renseignements ou pour toute question, veuillez appeler notre Service à la clientèle au 1.866.884.9407.

199 rue Bay, bureau 600
CP 279 SUCC Commerce Court
Toronto ON M5L 0A2
b2bbanque.com

B2B Banque est une filiale à part entière de la Banque Laurentienne du Canada. ®B2B BANQUE est une marque deposée de B2B Banque.

Cliquez ici pour vous désabonner.